

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 24160  
Numéro SIREN : 808 066 849  
Nom ou dénomination : 1982 COIFFEUR

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2023 sous le numéro de dépôt 1517



20230015172019

DATE DEPOT : 10/01/2023

N° DE DEPOT : 1517

N° GESTION : 2014B24160

N° SIREN : 808066849

DENOMINATION : 1982 COIFFEUR

ADRESSE : 13 rue Ponceau 75002 Paris

MILLESIME : 2019

1982 COIFFURE S.A.S.U.  
Au capital de 2 000 Euros.  
Siège Social : 13 RUE PONCEAU – 75002 PARIS  
R.C.S PARIS B 808 066 849

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :

11 JAN. 2023

Sous le N° :

1517

-----

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, et le trente juin à 11 heures, l'actionnaire de la société par actions simplifiée unipersonnelle "1982 COIFFURE", au capital de 2 000 Euros, divisé en 100 actions de 20 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de la présidente.

La séance est présidée par Madame CHEN Xiaoyan EP CAI, en sa qualité de présidente.

La Présidente constate que sont présents à l'assemblée :

- Madame CHEN Xiaoyan EP CAI  
Propriétaire de ..... 100 actions

-----  
TOTAL 100 actions

La totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par l'actionnaire en entrant en séance, qui sera annexée au présent procès-verbal.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée:

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, arrêté au 31 Décembre 2019,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Madame la présidente déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition de l'actionnaire, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CX

Ensuite, il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- Rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- Examen et approbation des comptes et conventions;
- affectation des résultats,
- quitus à la présidence.
- Madame CHEN Xiaoyan EP CAI, donne lecture de ses rapports.

Enfin, Madame la présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes:

### ***Résolution n° 1***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 lesquels fait apparaître **un bénéfice de 7 414 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### ***Résolution n° 2***

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2019** faisant ressortir **un bénéfice de 7 414 Euros**. A ce résultat s'ajoute au report à nouveau antérieur à hauteur de **-2 866 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **4 548 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **4 548 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **4 548 Euros**

#### **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CX

**Résolution n° 3**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 4**

L'assemblée générale donne quitus à Madame CHEN Xiaoyan EP CAI, pour ses fonctions de présidente au cours de l'exercice clos 31 Décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les actionnaires présents.

A PARIS  
Le 30 JUIN 2020

Madame CHEN Xiaoyan EP CAI





Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux de date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
1982 COIFFURE 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS					
SIRET	8	0	8	0	6
	6	8	4	9	0
	0	0	0	1	5
Mél: sacfparis@hotmail.fr					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITÉ

Activités exercées	Coiffure	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	1 890	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéficia ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SACF 35 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS Tél: 0182283890	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 24032020 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant XIAOYAN CAI
	Signature:

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

Exercice clos le 31122019

SIREN 808066849

Dénomination de l'entreprise 1982 COIFFURE

Adresse (voie) 13 RUE PONCEAU

Code postal 75002 Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise <u>1982 COIFFURE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE PONCEAU 75002 PARIS</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>0</td><td>6</td><td>6</td><td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr> </table>										8	0	8	0	6	6	8	4	9	0	0	0	1	5		
8	0	8	0	6	6	8	4	9	0	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>[ 1 , 2 ]</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>[ 1 , 2 ]</u>															
										Exercice N clos le <b>[ 3 , 1   1 , 2   2 , 0 , 1 , 9 ]</b>															
<b>ACTIF</b>										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	4 000		012			4 000															
		Autres *		014			016																		
	Immobilisations corporelles *			028	2 400		030	1 306		1 094															
	Immobilisations financières * (1)			040	5 014		042			5 014															
	Total I (5)				044	11 414		048	1 306		10 108														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050	2 271		052			2 271							
		Marchandises *										060			062										
	Avances et acomptes versés sur commandes											064			066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *										068			070										
		Autres * (3)										072	98		074			98							
	Valeurs mobilières de placement											080			082										
	Disponibilités											084	8 734		086			8 734							
	Charges constatées d'avance *											092	513		094			513							
Total II				096	11 616		098					11 616													
Total général (I+II)				110	23 030		112	1 306				21 724													
<b>PASSIF</b>												Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *												120	2 000											
	Écarts de réévaluation												124												
	Réserve légale												126												
	Réserves réglementées *												130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131			132											
	Report à nouveau												134	(2 866)											
	Résultat de l'exercice												136	7 414											
	Provisions réglementées												140												
Total I												142	6 548												
Provisions pour risques et charges												Total II		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées												156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *												166	1 720											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....										169	9 766		172	13 455										
	Produits constatés d'avance												174												
Total III												176	15 176												
Total général (I + II + III)										180	21 724														
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193			(4)	Dont dettes à plus d'un an			195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184														

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

## COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		1982 COIFFURE		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le			
						3 1 1 1 2 0 1 9			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				Services *	217		218	53 811	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
	Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	53 811		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	150		
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	2 826		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	355		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	25 785		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	1 489		
	Rémunérations du personnel *					250	13 635		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 533		
	Dotations aux amortissements *					254	340		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	46 113		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	7 698		
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294		
Produits exceptionnels	(IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300			
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	284		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	7 414		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 414	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	284		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Droit divers	Créance due au report en arrière du dernier						346	350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	7 698	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
Déficits antérieurs reportables *						5 808	5 808		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	1 890	

③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 1982 COIFFURE										Néant <input type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	4 000	402		404		406		406	4 000										
	Autres	410		412		414		416		416											
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426											
	Constructions	430		432		434		436		436											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 000	442		444		446		446	1 000										
	Installations générales agencements divers	450	1 400	452		454		456		456	1 400										
	Matériel de transport	460		462		464		466		466											
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476											
Immobilisations financières		480	5 014	482		484		486		486	5 014										
TOTAL		490	11 414	492		494		496		496	11 414										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516											
	Constructions	520		522		524		526		526											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	800	534	200	536		536	1 000										
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	166	544	140	546		546	306										
	Matériel de transport	550		552		554		556		556											
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566											
TOTAL		570		572	966	574	340	576		576	1 306										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values												
	①	②	③	④	Court terme *		Long terme														
					⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	19 % ⑩	15 % ou 12,8 % ⑪	0 % ⑫									
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
			Plus-values taxables à 19 % ⑬	579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 1982 COIFFURE Néant \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**      **III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	5 808	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	5 808	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984			
Déficits de l'exercice	960			
Total des déficits restant à reporter	970			

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CNAV-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 762
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 099
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: .....1982 COIFFURE.....										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..01/01/2019, et clos le: .....31/12/2019						Données en nombre de mois		1	2				
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>													
Effectif moyen du personnel * :								376	2,00				
Dont apprentis								657					
Dont handicapés								651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								881					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>													
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventas de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	53 811				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105					
<b>TOTAL 1</b>								106	53 811				
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143					
Subventions d'exploitation reçues								113					
Variation positive des stocks								111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153					
<b>TOTAL 2</b>								144					
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>													
Achats								121	4 028				
Variation négative des stocks								145	355				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	4 551				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	20 182				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150					
<b>TOTAL 3</b>								152	29 116				
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	24 695		
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	24 695				
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022					Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026					
Période de référence				024		/	/			160		/	/
Date de cessation						/	/						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 0 8 0 6 6 8 4 9

Dénomination de l'entreprise

1982 COIFFURE

Adresse (voie)

13 RUE PONCEAU

Code postal

75002

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  MME Nom patronymique  CHEN Prénom(s)  XIAOYAN  
 Nom marital  CAI % de détention  100,00 Nb de parts ou actions  100  
 Naissance: Date  24/12/1981 N° Département  99 Commune  ZHEJIANG Pays  CHINE  
 Adresse : N°  18 Voie  RUE VOLTA  
 Code Postal  75010 Commune  PARIS Pays  FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

2020

<b>H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>e</b>		
	<b>f</b>		
	<b>g</b>		
	<b>h</b>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>		

**I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	Indemnités forfaitaires <b>5</b>	Remboursements <b>6</b>	Indemnités forfaitaires <b>7</b>	Remboursements <b>8</b>	
XIAOYAN CAI 18 RUE VOLTA 75010 PARIS	100	2019	2 034					

**J DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>	14 190	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(6)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise 1982 COIFFURE  
Adresse 13 RUE PONCEAU 75002 PARISdu \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	KIT HOUR TOV THIERRY COIFFEUR				22 RUE PAUL VALERY 77600			
2	CHEN XIAOYAN COIFFEUSE				35 RUE AU MAIRE 75003			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	12 156							12 156
2	1 204		830					2 034
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	13 360		830					14 190

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	14 190	- de l'exercice . 2019.. ⑩	7 698
- de l'exercice précédent ⑩	13 991	- de l'exercice précédent ⑩	5 014
Nom et qualité du signataire <u>XIAOYAN CAI</u> <u>Gérant</u>		À <u>PARIS</u> , le <u>24032020</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464																						
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>																								
<b>I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice</b>																								
<b>A- Règles de droit commun</b>																								
Charges financières nettes de l'exercice	a																							
EBITDA fiscal de l'exercice	b																							
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c																							
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>																								
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d																							
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e																							
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f																							
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>																								
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g																							
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h																							
<b>II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report</b>																								
<b>A- Suivi des charges financières nettes en report</b>																								
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i																							
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j																							
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k																							
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l																							
<b>B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report</b>																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="928 1393 1131 1594">Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th data-bbox="1131 1393 1323 1594">Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th data-bbox="1323 1393 1522 1594">Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="928 1594 1131 1648">Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td> <td data-bbox="1131 1594 1323 1648">m</td> <td data-bbox="1323 1594 1522 1648"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="928 1648 1131 1702">Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td> <td data-bbox="1131 1648 1323 1702">n</td> <td data-bbox="1323 1648 1522 1702"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="928 1702 1131 1756">Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td> <td data-bbox="1131 1702 1323 1756">o</td> <td data-bbox="1323 1702 1522 1756"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="928 1756 1131 1809">Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td> <td data-bbox="1131 1756 1323 1809">p</td> <td data-bbox="1323 1756 1522 1809"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="928 1809 1131 1863">Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td> <td data-bbox="1131 1809 1323 1863">q</td> <td data-bbox="1323 1809 1522 1863"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="928 1863 1131 1921">Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td> <td data-bbox="1131 1863 1323 1921">r</td> <td data-bbox="1323 1863 1522 1921"></td> </tr> </tbody> </table>	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																							
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)																								

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 225 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
<b>Total</b>							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
<b>Total</b>	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>	